



VILLE DE NÎMES

DIRECTION DU COMMERCE

Cadre réservé à l'administration
Date de dépôt
Dossier complet <input type="checkbox"/> Dossier incomplet <input type="checkbox"/>

Dossier d'inscription commerçants

DATE BUTOIR : vendredi 29 mars 2024

NÎMES, DESTINATION BIEN-ÊTRE **samedi 1^{er} juin 2024**

Attention, la demande ne vaut pas autorisation.

Tout dossier parvenu à la Direction du Commerce hors délai et/ou incomplet ne sera pas instruit

SOCIETE _____

ENSEIGNE* _____

NOM * _____ PRENOM * _____

ADRESSE * _____

CODE POSTAL * _____

TEL FIXE _____ TEL PORTABLE * _____

E-MAIL * _____ @ _____

**champs obligatoires*

Engagement

Dès réception du courrier d'acceptation pour un emplacement, je m'engage à adresser dans les 8 jours un chèque représentant la totalité des droits d'occupation du domaine public. En cas de désistement, je ne pourrais prétendre à remboursement.

Je soussigné(e) _____ certifie avoir pris connaissance du cahier des charges et je m'engage à m'y conformer. Je certifie que les informations indiquées dans ce dossier sont sincères.

Fait à _____, le _____

Signature obligatoire

**Description détaillée des produits et/ou services
proposés & plan du stand (joindre les photos des produits
proposés à la vente)**

Redevance d'occupation du domaine public : 2,40€/m²

identification du véhicule (marque/modèle/dimension) :

n° immatriculation :

Respect du cahier des charges

Praticien ou commerçant, vous œuvrez dans les secteurs du bien-être et de la prévention santé ? Passionné(e), vous souhaitez faire découvrir vos méthodes, vos conseils, vos produits au grand public ?

La Ville de Nîmes vous propose de participer à la Journée *Destination Bien-être* qui se tiendra le 1^{er} juin 2024 sur l'esplanade Charles-De-Gaulle.

Pour rejoindre et animer ce nouvel évènement qui vise à promouvoir les professionnels et associations, vous êtes invités à remplir le questionnaire après vous être assuré de répondre aux quelques attentes de ce cahier des charges.

ARTICLE 1 : OBJET

La ville de Nîmes fait partie du réseau "Villes-Santé" de l'OMS depuis 2004. La région européenne (51 pays) de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), a adopté une politique commune de développement sanitaire "la santé pour tous" qui a pour objectif de promouvoir et protéger la santé de chacun tout au long de sa vie et de réduire l'incidence des maladies.

De plus, la ville de Nîmes a obtenu le label « Ville, Vivez, Bougez » démontrant que nous avons une stratégie cohérente sur les enjeux de développement de la santé à travers les activités physiques.

Notre ville s'inscrit également pleinement dans la Stratégie Nationale Sport Santé (SNSS), politique publique qui s'enracine pleinement dans les orientations de la Stratégie Nationale de Santé (2018-2022). La ville adhère à la charte des villes actives du Programme National Nutrition Santé et participe ainsi à promouvoir auprès de la population nîmoise une alimentation saine et équilibrée accompagnée d'une activité physique adaptée. Elle s'inscrit également dans l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Son ambition est de promouvoir l'activité physique et sportive comme un élément déterminant, à part entière, de santé et de bien-être, pour toutes et tous, tout au long de la vie. La ville de Nîmes également adhérente au programme national de la nutrition et de la santé.

Par ailleurs, dans un contexte de crise sanitaire, économique et de conflits, la ville de Nîmes souhaite favoriser le bien-être de la population, en tenant compte à la fois de sa santé psychique et physique.

C'est la raison pour laquelle le Maire de Nîmes a souhaité réaliser une journée placée sous le signe du bien-être, intitulée « Nîmes, destination bien-être » le samedi 1^{er} juin 2024, de 10h à 19h sur l'Esplanade Charles de Gaulle.

Il s'agit d'une journée gratuite ouverte au public qui sera articulée autour de plusieurs séquences :

- Des ateliers interactifs permettant à la population de découvrir des pratiques telles que le Yoga, Tai chi, réflexologie, des massages, ou de bénéficier de conseils en nutrition, etc... ;
- Des ateliers autour de l'activité physique, animés par des professionnels ;
- Des dégustations et vente de produits « sains » ;
- Espace convivial et des ateliers débats.

Nous souhaitons ouvrir cette animation aux secteurs du commerce, à des praticiens libéraux en lien et cohérence avec le thème de la journée.

Les candidatures retenues par la ville pourront bénéficier d'un stand et d'une visibilité lors de cette journée.

ARTICLE 2 : EN CAS DE COMMERCIALISATION, PRODUITS AUTORISES ET INTERDITS A LA VENTE

Vous retrouverez ci-dessous la liste des produits autorisés à la vente (à emporter) lors de cette manifestation sur le domaine public :

- Produits Alimentaires de qualité (tisanes, jus de fruits frais, smoothies, produits de la ruche, pâtisseries allégées, soupes, graines, huiles) ;
- Produits de Massage (Huiles essentielles) ;
- Produits Sportifs.

Les candidats retenus s'engagent à animer leurs stands sur la journée entière de 10h à 19h et à respecter le règlement pour l'installation et désinstallation du stand (ce règlement sera fourni ultérieurement).

Les candidats doivent prévoir leur propre matériel. Certains éléments pourront être fournis a minima, dans la mesure des possibilités de l'organisateur.

ARTICLE 3 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

La ville de Nîmes fixe la redevance d'occupation du domaine public pour cette manifestation au montant de 2,40€ par m² pour les entités souhaitant commercialiser les produits cités dans l'article 3.

Concernant les entités souhaitant faire de l'animation toute la journée, sans commercialisation, l'emplacement sera consenti à titre gratuit.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les candidatures sont à adresser avant le **vendredi 29 mars 2024** par courrier à Madame Catherine RASTOLL-CABRIERE – Direction Santé et Hygiène – Service Santé – 65 bis rue de la République – 30000 Nîmes ou par email à l'adresse catherine.cabriere@ville-nimes.fr

PIECES A FOURNIR

Société

- Extrait du registre de commerce ou des métiers daté de moins de 3 mois à la date de la manifestation
- Copie de l'assurance responsabilité civile et professionnelle

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par **la Direction du Commerce** de la Ville de Nîmes, responsable du traitement, pour **statuer sur votre demande**. Elles sont conservées pendant **deux ans à compter de la notification de la décision d'autorisation ou de refus**, et sont destinées à **la Direction du Commerce**.

Si vous souhaitez en savoir plus sur l'utilisation de vos données personnelles, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante :

Service Informatique et Libertés, Place de l'Hôtel de Ville, 30033 Nîmes CEDEX 9, ou sur le site internet de la ville www.nimes.fr, rubrique Démarches /Protection des données personnelles.

Mairie de Nîmes – Place de l'Hôtel de Ville – 30033 Nîmes CEDEX 9

Informations :

Mme Catherine RASTOLL-CABRIERE

e-mail : catherine.cabriere@ville-nimes.fr